

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2015

**Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015
(accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signalétique patrimoniale à Locmaria
Demande de subvention au Conseil Général du Finistère, au Conseil Régional et à la
DRAC Bretagne**

Dans le cadre du projet de requalification du quartier de Locmaria, une signalétique patrimoniale est en cours de conception par le service de l'animation du patrimoine. La consultation pour la fabrication des supports permet de chiffrer ce projet à 14 778,93 € TTC. La présente délibération est relative aux demandes de subventions envisageables pour cofinancer cette opération.

La ville de Quimper travaille avec l'Office de Tourisme et l'Université de Bretagne Occidentale - IUP Patrimoine de Quimper pour créer à Locmaria un cheminement patrimonial sur le thème des métiers d'arts. Il s'agit de valoriser l'allée de Locmaria par des panneaux chronologiques de grandes dimensions placés sur les garde-corps et d'installer un totem sur les métiers d'art place du Styvel. Les contenus et le graphisme sont en cours de conception.

Pour la fabrication et la pose de ces supports de signalétiques, et après consultation, la ville de Quimper a retenu la société Sigma Systems, sise à Quimper, pour un devis total de 14 778,93 € TTC.

Le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne et la DRAC Bretagne, de part leurs politiques respectives en matière de valorisation du patrimoine, de mise en tourisme du territoire et de promotion de la culture et de la langue bretonne (l'ensemble des panneaux seront trilingues français-breton-anglais), sont susceptibles d'aider au financement de ce projet par le biais de subventions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires publics, pour soutenir cette opération.

Le maire,

Ludovic JOLIVET